



Secrétariat CIF  
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue  
Rue Prévost-Martin 6  
1205 Genève

Genève, le 25 février 2020

Rapport d'activité législature 2018-2023  
1<sup>ère</sup> année  
(1<sup>er</sup> décembre 2018 - 30 novembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 74 à 77 de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05), du 15 juin 2007;
- Articles 79 à 87 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) est un organe tripartite chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation professionnelle et continue. Il est institué par les articles 74 à 77 de la loi sur la formation professionnelle, ainsi que les articles 79 à 87 de son règlement d'application (cf. ci-dessus).

Les compétences du Conseil d'étendent à l'ensemble des professions et des filières régies par la loi fédérale, ainsi que par la loi genevoise sur la formation professionnelle.

III. Activités de la commission

Les attributions du CIF sont les suivantes :

- Etudier les problèmes généraux découlant des lois, avec la possibilité de formuler des propositions et d'émettre des avis lors de l'élaboration des projets de règlements d'exécution;

- Analyser et suivre l'évolution économique, technique et sociale sous l'angle de l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Etudier toutes propositions émanant des associations professionnelles concernant l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Donner son avis lorsqu'il est consulté.

L'assemblée plénière s'est réunie à trois reprises pendant la période susmentionnée : le 31 janvier, le 6 juin et le 21 novembre 2019.

Le bureau du CIF a tenu huit séances : le 18 décembre 2018 et les 22 janvier, 12 février, 26 mars, 14 mai, 25 juin, 19 septembre et 5 novembre 2019.

Le bureau du CIF a rencontré Mme Emery Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du DIP lors de sa séance du 26 mars 2019 portant sur la discussion des six Priorités 2019 du CIF pour la nouvelle législature.

<https://www.ge.ch/document/priorites-du-conseil-interprofessionnel-formation-cif-bref-2019>

Lors de ses séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Constats chiffrés relatifs à la maturité professionnelle et accès aux HES;
- Evolutions récentes et perspectives de l'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au cycle d'orientation;
- Bilan du dispositif GO Apprentissage visant à augmenter le nombre de jeunes qui entrent directement en apprentissage dans le prolongement du cycle d'orientation;
- Bilan de la 6<sup>ème</sup> édition cité-métiers.ch, l'expo 2018;
- Points de situation sur la mise en œuvre de l'obligation constitutionnelle de formation obligatoire jusqu'à 18 ans, dont l'offre de formation qualifiante au sein de l'enseignement secondaire II et CAP Formations;
- Avancements des groupes de travail;
- Présentation de la nouvelle édition des indicateurs du décrochage scolaire;
- Avancement des travaux du groupe de concertation EQIP FO18 et prolongation de son mandat jusqu'en décembre 2020;
- Constitution d'un groupe de travail du CIF visant à élaborer de nouvelles modalités de collaboration avec les milieux professionnels dans le cadre de FO18;
- Travaux préparatoires en vue du premier rapport annuel du bureau du CIF à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil sur le dispositif IOSP, en réponse à l'article 79 al. 4 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

- Elaboration du dispositif de référents par pôle métiers IOSP pour coordonner les actions d'information et de promotion des métiers au cycle d'orientation et faciliter leur organisation;
- Taux d'échecs aux examens AFP et CFC et statut des répétants;
- Volumétrie et rémunération des stages d'orientation, de préqualification et de formation;
- Gouvernance et moyens alloués au service de la formation continue de l'OFPC;
- Attentes relatives à la mise en place d'un observatoire de la formation professionnelle et discussion de l'étude préliminaire réalisée sur mandat de l'APFP;
- Réalisation d'une cartographie des dispositifs de prise en charge de jeunes en rupture de formation sur le canton de Genève et mandat confié à la HEG;
- Evaluations informatisées des connaissances à l'entrée en apprentissage (tests EVA), bilan des années 2011 à 2018 et perspectives;
- Indemnités des experts et commissaires de plus de 65 ans;
- Agenda des Zooms métiers de l'année scolaire 2019-2020;
- Poursuite des réflexions concernant la prise en compte du critère de la formation dans le cadre des adjudications des marchés publics;
- Situation de l'entrée en apprentissage 2019-2020 et résultats de la première volée de préapprentissage d'intégration (PAI);
- Objectifs 2019-2023 en matière de formation professionnelle publiés par l'OFPC;
- Point de situation des travaux de la commission consultative de l'école inclusive;
- Problématique des stages dans le domaine de la santé;
- Participation genevoise à la prochaine édition des championnats des métiers SwissSkills 2020;
- Discussion du projet de rapport annuel du bureau du CIF relatif au dispositif IOSP.

Pendant l'exercice écoulé, le conseil a par ailleurs été sollicité pour répondre à une consultation du DIP sur le nouveau calendrier des vacances scolaires.

Le groupe de travail "Modalités de collaboration avec les milieux professionnels dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans" a été constitué en janvier 2019. Il a tenu trois séances avec les objectifs suivants :

- Elaborer des modalités de collaboration innovantes axées sur la pratique, les savoir-être, savoir-faire et l'accompagnement de mineurs au sein des entreprises en vue d'adapter l'offre de stages et de places d'apprentissage aux jeunes et en tenant compte des besoins des entreprises;
- Initier une phase pilote avec des entreprises intéressées et établir un bilan de celle-ci.

Un groupe de travail composé de représentants de la DGEO, de l'OFPC, du SRED et de la direction des Finances du DIP s'est réuni à plusieurs reprises pendant l'année écoulée pour proposer les indicateurs IOSP et assurer la collecte des données en vue de l'élaboration du rapport annuel du bureau du CIF sur l'atteinte des objectifs en matière de préparation au choix scolaire et professionnelle.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le secrétariat du Conseil, du bureau et celui des commissions ou groupes de travail constitués. Le secrétariat du CIF conduit également des études en concertation avec les services et institutions concernés.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 12'047.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak  
Président du groupe